



Saint SULPICE et CAMEYRAC



Bulletin Municipal • Janvier 2020

n° 127



Bonne année 2020



B&C Opticiens

21, Place Maucaillou
33450 Saint-Sulpice
Et Cameyrac

Tél : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

Ouvert du mardi au vendredi
09H30 - 12H30 / 14H30 - 19H30

le samedi
09H30 - 12H30 / 14H30 - 18H00

Possibilité de vous recevoir sur
Rendez-vous



Des professionnels au service de votre vision

Coiffure
Brigitte G. Coiffure Mixte

05 56 30 88 50
07 68 64 18 48

Horaires d'ouverture : Mardi au Jeudi 9h - 12h / 14h - 19h
Vendredi 9h - 19h
Samedi 8h - 17h

11 Place Maucaillou - 33450 Saint Sulpice et Cameyrac

CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU
S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

La vie de la commune	p.4
Jeunesse	p.13
Conseils municipaux	p.17

Joyeuse Sports	p.26
Nos associations	p.28
Environnement	p.32
Agenda, état-civil, horaires des messes	p.35



édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

C'est avec émotion que j'écris cet éditorial car il sera le dernier. En effet, après 38 ans de vie municipale dont 20 en tant que Maire, je ne briguerai pas de nouveau mandat au mois de mars prochain.

Toutes ces années ont été l'occasion de belles rencontres avec vous, d'échanges toujours enrichissants, de moments de partage et de convivialité. Une commune se compose de ses bâtiments et de ses routes, de son patrimoine et de ses paysages, mais aussi et surtout de ses habitants et de ce sentiment d'appartenance qui nous unit. Ces moments partagés avec vous lors des manifestations, des réceptions officielles, des permanences ou au quotidien, resteront mes meilleurs souvenirs de ces années de vie municipale.

Avec tous les élus qui m'ont accompagné pendant ces mandats, nous avons fait de notre mieux pour garder à notre commune son âme et sa qualité de vie. Leur disponibilité, leurs conseils, leur sens des responsabilités, leur présence active ont été pour moi un soutien précieux. Je les remercie pour leur dévouement et leur engagement, pour leur investissement au quotidien.

“ Notre plus grande récompense est que vous vous sentiez bien à Saint Sulpice et Cameyrac. ”

J'ai aussi une profonde reconnaissance envers toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs municipaux qui, dans les différents services ont toujours répondu présent et ont fait le maximum pour répondre à vos attentes. Je souhaite leur exprimer tout le respect que j'ai pour eux et pour leur travail.

A tous, élus et collaborateurs municipaux, je veux dire qu'ils peuvent être fiers de ce qu'ils ont fait. Même si notre commune, du fait de sa position géographique, ne peut pas avoir de grande zone industrielle et a donc moins de possibilités financières que d'autres, nous avons une offre de services équivalente et une qualité de vie préservée et reconnue. Commune attractive, notre objectif a toujours été de trouver un équilibre entre son développement, la fiscalité et les services, entre l'urbanisation et la protection de la nature, entre les nouveaux arrivants et les anciens.

Notre plus grande récompense est que vous vous sentiez bien à Saint Sulpice et Cameyrac, que vous y habitiez depuis longtemps ou depuis peu.

En ce début d'année, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour vous et ceux que vous aimez et je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée pendant toutes ces années.

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

Cérémonie du souvenir

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre 2019 a été marquée par la présence à nos côtés des associations d'anciens combattants d'Yvrac, d'Artigues-près-Bordeaux et de Montussan. Les maires et élus des 4 communes ainsi qu'une section de sapeurs-pompiers et un détachement militaire du 3^{ème} régiment du matériel de Vayres ont complété le dispositif officiel.

Après les dépôts de gerbes, les enfants de l'école élémentaire « le Cèdre bleu » ont planté symboliquement un coquelicot en hommage à chacun des 49 morts de notre commune pendant le 1er conflit mondial puis ils ont entonné deux couplets de la Marseillaise. La cérémonie s'est déroulée en présence des parents et d'une foule nombreuse.

Notons que le doyen de notre association communale d'anciens combattants, Michel Cucurull, âgé de 98 ans avait tenu à être présent.



Dans la salle des fêtes, la ville de Cenon avait mis à disposition une exposition « Drôles de guerre » expliquant en 16 panneaux, photos à l'appui, la vie quotidienne des enfants en ces périodes troubles. Dans le même temps, une présentation du camp américain de Saint-Sulpice / Izon a révélé au public l'impressionnant dispositif logistique déployé sur notre commune par les forces américaines afin d'assurer le ravitaillement des forces armées dans le nord du pays.

Les personnalités et les habitants de la commune se sont retrouvés autour d'un apéritif offert par la

municipalité. La matinée s'est achevée par un repas préparé par notre traiteur local « Tendance et Tradition ».

Comme chaque année, les anciens combattants de notre commune ont été très sensibles à l'implication des enseignants car ils transmettent à leurs élèves les valeurs de notre république et le fondement de notre histoire.

Téléthon 2019

La météo nous avait prédit un téléthon pluvieux. Il n'en fut rien et toutes les animations extérieures du vendredi soir et du week-end ont bénéficié d'un temps clément.



Dès le jeudi 5 décembre, le patchwork a donné le ton avec un record de participation des petites mains avec à la clé un record de dons. Plus de 130 participantes ont montré leur savoir-faire, leur précision et leur goût pour cet art particulier.

La journée du vendredi 6 décembre a vécu le lancement du marché de Noël de l'atelier Cré'art et le caddython animé par les bénévoles de Saint-Sulpice Loisirs.



Quand la nuit fût venu, les adhérents de l'association sportive du golf de Cameyrac ont illuminé le green pour un concours de putt...un peu à l'aveugle certes, mais très prisé. La tombola de l'AS et la garbure préparée par l'équipe du restaurant le 72, on permis de récolter une somme conséquente.

Dès le samedi, les archers, les Grolles et les boulistes ont rejoint les animations déjà présentes la veille. Le CRAM (Club Rétro Auto Moto), à l'occasion de son rassemblement mensuel de vieilles mécaniques du 2ème dimanche du mois a mis un point final à cette 20ème édition communale.



Ce week-end d'animations et de dons au profit de l'AFM permet de mettre en avant le formidable travail accompli par les nombreux bénévoles.

Ce sont 6110 € qui seront reversés cette année à l'AFM, une légère baisse par rapport à l'année 2018, mais une belle motivation pour les organisateurs et les participants qui oeuvrent ainsi pour la recherche médicale.

Course des 6 communes

La course des 6 communes s'est déroulée le samedi 5 octobre. Le départ s'est effectué depuis Yvrac et l'arrivée à Montussan. De nombreux coureurs, vététistes et marcheurs ont parcouru les circuits qui passent à travers les 6 communes de la Communauté de Communes. Cette belle balade permet de découvrir les paysages de notre territoire et de rencontrer, lors des ravitaillements, des producteurs locaux qui font découvrir leurs spécialités.

Une collation a été offerte à tous les participants à l'arrivée.

La prochaine édition aura lieu le samedi 3 octobre 2020.



▲ Les marcheurs, coureurs, vététistes de notre commune heureux de leur journée !



KaP-Vital

Nouveau à Saint Sulpice et Cameyrac, Patrice Kafalgi, propose ses services de naturopathe bioénergéticien. Formé à l'Institut Français des Sciences de l'Homme à ces techniques, il s'est installé récemment au 8 avenue de l'Hôtel de Ville.

Vous pouvez le contacter au 07 83 20 56 16

Bienvenue

Bienvenue à Madame Véronique Robin au service financier et à Monsieur Youssef Ben Ain aux services urbanisme et social de la mairie. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur nouvelle fonction.

Rappel des horaires :

Permanence urbanisme sans rendez-vous lundi, mercredi et vendredi de 9h15 à 11h45.

Permanence téléphonique assurée tous les jours.

Permanence du service Social sans rendez-vous tous les jours.



Goûter de Noël des aînés

Comme chaque année au mois de décembre, nous rendons visite à nos aînés du club du 3^e âge et de la RPA pour leur distribuer le colis de Noël, partager un goûter et boire un verre. Ces colis gourmands très appréciés, confectionnés par nos bénévoles, contiennent les vœux de monsieur le maire ainsi que de magnifiques cartes réalisées par les élèves du Cèdre Bleu, avec l'aide de leurs enseignants. Nous les remercions chaleureusement.



Vœux

Lors des vœux aux associations et au personnel municipal, monsieur le maire a félicité et remercié ceux qui participent activement à la vie de notre commune. Il a annoncé les projets qui verront le jour en 2020 et dans les années suivantes tel que le pôle jeunesse - centre de loisirs 3-6 ans, la réfection de la route de Magnan.

Messieurs Seigneur, représentant le président monsieur Perpignan, Pelizzari et Blanchet ont remis la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif catégorie bronze à madame Valérie Anderluzzi et à monsieur Robert Budis, catégorie argent à monsieur Jean Pierre Saugeon. Félicitations à tous les 3 pour leur investissement dans la vie associative.

À la bibliothèque



▲ Magali, l'animatrice du RAM, donne rendez-vous aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles gardent pour un moment de détente autour des livres.



▲ Le 17 octobre, la rencontre autour des livres a réuni les lecteurs pour partager leurs coups de coeur et leurs lectures.



▲ Le Père Noël a rendu visite aux enfants venus écouter les contes de Sandra.

Illuminations de Noël



Repas des aînés

Le dimanche 12 janvier, 182 personnes étaient rassemblées dans une ambiance festive pour le traditionnel repas des aînés. Ghislaine Jaurégui, dont c'était la dernière participation en tant qu'organisatrice, a remercié les nombreux bénévoles, les élus et les extra-municipaux du conseil d'administration du CCAS qui œuvrent à la réussite des différentes manifestations organisées.

Monsieur Jaguenaud a remercié madame Jaurégui pour son investissement sans faille depuis de nombreuses années ainsi que tous ceux qui l'aident dans ses missions.

Après avoir annoncé qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat, monsieur le maire a souligné l'importance de se tourner vers l'avenir et d'axer la politique municipale vers la jeunesse et les séniors. La municipalité s'engage au maintien des aînés dans notre commune par le portage des repas à domicile, l'aide administrative et la construction de logement sociaux adaptés. Il a rappelé quelques moments d'union vécus avec la population lors de la fête du bicentenaire de la réunion de Saint Sulpice et de Cameyrac, la soirée pour le passage à l'an 2000 ou encore les rassemblements des Saint Sulpice de France.



Il a remercié les personnes présentes pour la confiance qui lui a été accordée pendant ses 38 ans de vie municipale dont 20 en tant que maire et son épouse pour sa bienveillance.

Enfin, selon la tradition, les deux doyens de l'assemblée ont reçu en cadeau des fleurs et du vin.

Merci au traiteur Deval qui nous a régales.

Bravo !!

Lors des championnats de France d'équitation, le Pôle équestre de Saint Sulpice et Cameyrac et de jeunes Saint Sulpiciens-Cameyracais évoluant pour d'autres clubs se sont distingués par leur performance.

Nous leur présentons nos plus vives félicitations pour leurs résultats.



▲ Niveau régional 1 vice champion de France Chryseine Boutineaud, Malaury Porcher, Ilona Verdon, Corentin Courouble, Alexandre Levert



▲ Les benjamins champions de France Loane Manceau, Marie Golfier Vanis Shoomaker, Dylan Buil, Aileen Benard



▲ Lou Casas avec son équipe du club de Camiac et Saint Denis, médaille de bronze en Horse Ball catégorie Club poney Minime 4



▲ Les Moustiques champions de France Emilie Cassius, Jade Gorry avec les cavaliers du club de Beautiran Saint Gervais



▲ Les poussins vice champions de France Lucile Hasbani, Gaetan Peressini, Louane Gagnaire, Lilou Labat, Raphael Bordin, Romane Plana



▲ Niveau Régional Médaille de Bronze Joachim Rolland, Virgil Amoros, Lauriane Gail, Agathe Perrin, Lucie Beraud Sudreau

Bravo aussi à Arthur Plantey qui, avec son équipe, a obtenu la médaille d'argent dans la discipline Horse Ball catégorie Club Excellence 1.

Léa Kyle, une magicienne championne de France

Léa, 24 ans, habite à Saint Sulpice et Cameyrac depuis sa naissance. Elle est magicienne spécialisée dans le changement de costume rapide appelé « Quick Change ».

En découvrant la magie il y a 6 ans auprès de Florian Sainvet, elle n'imaginait pas en faire son métier ni participer à des championnats de France. Elle nous raconte son expérience : « J'ai découvert l'univers de la magie il y a 6 ans en rencontrant Florian Sainvet, mon compagnon. Je l'accompagnais dans les festivals de magie où il jouait son numéro, il me montrait des vidéos, des nouveaux tours... J'y ai pris goût et me suis lancée il y a 3 ans.

Chaque année est organisé par la FFAP (Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs) le congrès français de l'illusion et les championnats de France de magie. C'est le plus grand rendez-vous français de magiciens. Organisé sur plusieurs jours, cet événement propose des conférences, des spectacles et les championnats de France de magie.



En septembre dernier, le congrès se tenait à Mandelieu La Napoule sur la Côte d'Azur.

J'ai participé aux Championnats de France pour présenter mon univers à des magiciens et surtout mon numéro de Quick Change (changement de costume rapide). J'avais envie d'avoir des avis sur ce dernier de la part de professionnels afin de pouvoir l'améliorer et avoir la confirmation de la pertinence de mon numéro.

Le championnat comporte deux grandes sections : le close-up (magie rapprochée) et la scène. Nous étions 16 candidats «scène» répartis dans des catégories différentes : manipulation, magie générale, grandes illusions, mentalisme, magie comique. Il y a un classement dans chaque catégorie et un seul titre de champion de France scène.

La réaction très positive de tous les magiciens à la fin de mon passage a été une énorme surprise pour moi, je ne m'y attendais tellement pas, je n'ai pas pu retenir mes larmes.

De retour dans les loges avec Florian, l'émotion était toujours très intense. Après mon numéro, j'exprimais à Florian ma satisfaction : « Je suis contente de ce que j'ai fait, tout a fonctionné comme aux répétitions, le reste, c'est du bonus. » En effet, qu'importe la compétition, le moment que nous avons vécu sur scène a été incroyable.

Puis, le dernier jour, les résultats des championnats de France sont annoncés : je remporte le prix du public, les magiciens pouvant voter pour leur numéro préféré, le premier prix en magie générale et à ma grande surprise le titre de championne de France.

Je travaille bien entendu avec Florian, il m'épaulé au quotidien et m'aide dans la création et amélioration de ce numéro, je ne le remercierai jamais assez ».



Semaine européenne de réduction de déchets

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction de déchets, des animations et une distribution de compost ont eu lieu le samedi 23 novembre. Le groupe Zéro Déchets de Saint Loubès en Transition a proposé une exposition, le Semoctom a réalisé avec l'aide de Maria Dauphin une butte de compost dans le jardin du partage.

Un moment convivial pendant lequel chacun a pu expérimenter, se renseigner et échanger sur la gestion des déchets et la transition écologique.

En lien avec le Semoctom, des ateliers et spectacles ont été proposés aux enfants des écoles pour les sensibiliser aux bio déchets et au recyclage.





Tiré au sort pour la Convention Citoyenne pour le Climat

Début septembre 2019 un SMS sur mon portable.

« Voulez-vous participer à la convention citoyenne pour le climat, répondez par oui ou par non ». J'ai répondu oui et ainsi sont programmés 6 week-ends de 3 jours à Paris au Conseil, Économique, Social et Environnemental (CESE) et encore 2 jours pour la remise officielle du rapport fin mars 2020.

La Convention doit proposer des mesures pour réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre de la France d'ici 2030 tout en respectant la justice sociale. Nous, les 150 membres, nous sommes répartis en groupes de travail thématiques : « Se loger », « Se déplacer », « Se nourrir », « Consommer », « Produire et travailler », « Sujets transverses ».

Au sein du groupe « se déplacer » dont je fais partie, nous avons auditionné des chercheurs, des acteurs économiques ou de la société civile. Nous réfléchissons et débattons des modes de transport à favoriser mais également de l'organisation du territoire, et donc de l'organisation de nos déplacements comme de nos vies en ville comme à la campagne.

Nous remettrons nos travaux au Président de la République qui s'est engagé à les reprendre « sans filtre » et les soumettre à application directe, au Parlement ou bien à la population française par referendum. Pour en savoir un peu plus vous pouvez visiter le site : Conventioncitoyennepourleclimat.fr

Pierre Verdalle, Cameyrac.

Inscription sur les listes électorales

Date limite d'inscription : vendredi 7 février 2020.

Pièces à fournir : une pièce d'identité valide et un justificatif de moins de 3 mois.

La démarche peut s'effectuer en ligne : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ou à l'accueil de la mairie.

Plus de renseignements 05 56 30 84 13

Inauguration du jardin partagé

Le jardin partagé de Logévie, rue des Anciens Combattants, a été inauguré en présence des habitants, du gardien monsieur Conti, du gestionnaire monsieur Marchal, et de mesdames Begaries et Mounier, assistantes de gestion patrimoniale chez Logévie. Ce moment de rencontre a permis à chacun de partager son expérience en jardinage et un moment de convivialité.



Noël dans les écoles

Le vendredi 20 décembre, le Père Noël, après avoir garé son traîneau à la mairie, est venu visiter l'école maternelle apportant à chaque enfant un livre à rapporter à la maison. Dans l'après-midi, un goûter a été offert par la municipalité.

Le 13 décembre, les classes avaient assisté au spectacle de magie et de musique « Le Bonnet Rouge » dans la salle de motricité.

A l'école élémentaire, les enfants ont visionné un film et un goûter presque zéro déchets leur a été offert.



▲ Spectacle le Bonnet Rouge par Laura Truant



▲ Le Père Noël a apporté des cadeaux pour les classes. Il est reparti la hotte pleine de dessins

À VOS DÉGUISEMENTS !!

Le Carnaval aura lieu le samedi 15 février organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements sur la page Facebook du Comité ou sur le site internet de la mairie rubrique Agenda



SMILE

Jardinage d'hiver au jardin du partage avec l'aide de Céline Bagolle et Maria Daupin.



Spectacle

Le mercredi 6 novembre, les enfants des centres de loisirs ont assisté au spectacle "Tout comme Ulysse" offert par la Cie Abac'art. Ils sont partis à la découverte d'une passionnante aventure acrobatique, humoristique et interactive, au jeu corporel étonnant. Enthousiastes dès les premières secondes, les enfants régulièrement sollicités, se sont pleinement impliqués dans l'aventure. Merci à la Cie Abac'art et à Tom Pauly, l'acteur..



Conseil Municipal Enfants

Le 16 novembre, le Conseil Municipal Enfants a été installé. 10 enfants de CM1 et CM2 ont été élus par leurs pairs. Au départ, ils étaient 30 candidats. La campagne a été dynamique. Chacun a participé à différents ateliers lui permettant de formuler ses idées, de créer une affiche de campagne et de s'entraîner à parler devant un public. En effet, la veille de l'élection les candidats ont passé un grand oral devant les 149 enfants électeurs. Chacun a pu exprimer sa motivation et ses idées souvent tournées vers le quotidien et l'environnement. Pendant 2 ans, ils représenteront leurs camarades et les enfants de Saint Sulpice et Cameyrac.

Cette investiture a été l'occasion pour les conseillers sortants d'organiser une exposition retraçant les nombreuses actions réalisées par le CME sur la commune depuis sa naissance en 2002.

Bravo pour leur engagement et leur investissement pendant leur mandat.



▲ La campagne électorale dans la cour de l'école



▲ Le bureau de vote



▲ L'exposition



◀ 1^{er} rang : Loretta, Marius, Raphaël, Alix, Thais,
2^e rang Anaël, Elouan, Oscar, Aure, Marie

Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac
Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades
Papiers peints - revêtements sols & murs
Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet
Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



isassur
TROUVER & COMPRENDRE SES ASSURANCES

* Trouvez vos assurances

Inter Services Assurances - Courtage en Assurance
8 Place Maucaillou - CC SUPER U - 33450 St Sulpice & Cameyrac
05 56 30 89 80 - isassur.fr - clients@isassur.fr
N° ORIAS 07 000 250

CAVE L'ŒNOPHILE

TEL 05 56 30 20 67

Nathalie Ribereau Thés
Cafés
Épices
Cadeaux
Confiserie
Épicerie fine ...



33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U

Bouteilles, verreries peintes pour anniversaire retraite

Chocolats fins toute l'année

Grand choix Whiskies Rhums Portos vins fins



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - 📠 : 05.56.72.88.57

✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

Agence des Arcades

Immobilier de Qualité

Maisons - Villas - Propriétés transactions immobilières



☎ 05 57 48 40 40 www.arcades-libourne.fr

2 agences locales à votre service

📍 **St SULPICE et CAMEYRAC**

Centre Commercial SUPER U

28 place Maucaillou

33450 St SULPICE et CAMEYRAC

📍 **LIBOURNE - St EMILION**

Place de la Mairie

1 pl. Abel Surchamp

33500 LIBOURNE

Initial



www.initial-services.fr

Experts de la location & entretien d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 à 20 h

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud,
maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 septembre 2019

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Seigneur, Jauregui, Taudin,
Quintal, Courtazelles, Philippe adjoints - Mmes et MM. : Bonnamy,
Poncelet, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps, Barbin,
Medevielle, Mazuque, Budis, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Laurisse à M. Jaguenaud,
M. Gratia à Mme Philippe, M. Grenet à M. Desalos, M. Pulcrano
à Mme Mazuque

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan

Assistait à la séance : Néant

**Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2019 ayant été adressé
aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant
formulée, est approuvé à l'unanimité.**

1. Pôle jeunesse : Attribution des lots suite à la relance de la consultation pour le marché de travaux

M. Quintal rappelle que suite à la délibération du 16 mars 2017, une
consultation a été lancée selon une procédure adaptée pour le
marché de travaux (10 lots) du pôle jeunesse et par délibération
du 19 juin 2019, 5 lots ont été déclarés infructueux, et 5 lots ont été
attribués par délibération du 29 juillet 2019.

Après avoir relancé le marché pour les lots infructueux, la
commission conformément aux critères de sélection énoncés dans
le règlement de consultation, a proposé d'attribuer comme suit ces
5 lots, après analyse par le cabinet Esnard et Sanz :

N° du lot	Désignations	Estimations en €	Attribution CM du 29 juillet 2019			Propositions d'attribution		
			Entreprises	Montant en € HT	Montant en € TTC	Entreprises	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	Gros œuvre	150 319,52	Infructueux			MORON	157 500	189 000
2	Charpente bois	112 665,35				Horizon Bois 24	109 000	130 800
3	Couverture	86 075,50				Houdusse Picard	91 124,81	109 349,77
4	Menuiserie extérieure/ serrurerie	109 390,11	MIRALUVER	84 816,45	101 779,74			
5	Plâtrerie	41 811,76	LASSERRE	18 195,75	21 834,90			
6	Menuiserie intérieure	88 260	Infructueux			Horizon Bois 24	97 000	116 400
7	Electricité	51 452,61	CABANAT	47 197,63	56 637,156			
8	CVC Plom- berie	85 962,66	LECOQ	81 500	97 800			
9	Revêtements de sol	36 471,12	POURADIER	28 345,80	34 014,96			
10	Peinture	15 627,03	Infructueux			LTB Aqi- taine	17 098	20 157,60

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

2. Pôle jeunesse : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. Quintal indique que suite à la consultation pour réaliser le pôle jeunesse, il convient par avenant de fixer la rémunération de la maîtrise d'œuvre en l'adaptant aux résultats du marché de travaux, en prenant en considération les options retenues et les modifications apportées par rapport au cahier des charges initial portant sur les fondations et le passage en aluminium des menuiseries et habillages extérieurs, et volets coulissants. Cela représente un avenant d'un montant de 11 958,38 € HT, qui s'ajoute à 45 000 € HT montant initial du marché de maîtrise d'œuvre. Le nouveau montant du marché est de 56 958,38 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

3. Convention avec la communauté des communes du secteur de St Loubès pour l'attribution d'un fonds de concours pour le projet de pôle jeunesse

M. Quintal explique que le projet de pôle jeunesse représente un important investissement de 884 946,65 € HT pour lequel nous avons sollicité des aides financières. A ce jour, nous avons reçu des accords de financement à hauteur de 282 694 €, ce qui est insuffisant pour pouvoir réaliser ce projet. C'est pourquoi, nous avons demandé à la communauté de communes du secteur de St Loubès l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 125 000 € dont le versement se fera en 2 fois. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention.

Recettes €		Dépenses € HT	
DETR	150 000,00 €	Maîtrise d'œuvre	56 958,38 €
Département	65 894,00 €	Etudes et divers	21 909,83 €
CAF	66 800,00 €	Bâtiment	731 778,44 €
CDC St Loubès	125 000,00 €	VRD	20 000,00 €
Sous-total	407 694,00 €	Equipements	40 000,00 €
Commune	654 241,97 €	Divers	14 300,00 €
Total	1 061 935,97 €	Total HT	884 946,65 €
		Total TTC	1 061 935,97 €
		TVA	176 989,33 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

4. Attribution du marché de travaux pour l'aménagement des voies de Magnan Nord et Ouest

M. Courtazelles rappelle que compte tenu du montant estimatif de 194 193 € HT des travaux d'aménagement des rues de Magnan Nord et Ouest, hors traversée de la route départementale 242, proche du montant maximum 200 000 € HT du marché fractionné à bons de commande, il a été décidé de lancer une consultation lors du précédent conseil municipal du 11 avril 2019. Nous avons reçu 2 offres. Le marché a été déclaré fructueux, et plus avantageux que les prix pratiqués dans le cadre du marché à bons de commande. L'entreprise COLAS Sud-Ouest a été retenue pour un montant de 148 210 € HT ou 177 852 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

5. Avenant de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des voies de Magnan Nord et Ouest

M. Courtazelles explique que suite à l'attribution du marché de travaux de voirie pour les rues de Magnan Nord et Ouest, il convient par avenant de fixer la montant de la rémunération définitive du cabinet Addexia, retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre sur ce projet. Le taux de rémunération est de 4,80 %, avec un coefficient de complexité de 1, ce qui représente un montant de 7 114,08 € HT ou 8 536,90 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

6. Bail avec la société Orange pour l'installation d'équipements techniques

La société Orange est venue à notre rencontre, elle souhaite louer une superficie de 50 m², sur la parcelle cadastrée A511 au lieu-dit « Arpeillant » appartenant à la commune, pour une durée de 12 ans, afin d'installer en bordure de voie ferrée des équipements techniques, moyennant un loyer annuel de 1 600 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

7. Rétrocession à la commune de la parcelle C1655, route du Stade

M. Purgue nous a sollicité pour régulariser une situation portant sur la rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée C1655, d'une contenance de 104 m², suite à un alignement donné lors de la création d'un lotissement, et constituant une partie de

l'accotement de la route du Stade, pour la somme d'un euro symbolique. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur. L'office notarial Bouszat & Boujard représentera la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

8. Changement de nomination d'une rue

Un habitant de la commune nous a sollicité pour obtenir la modification de la nomination de la rue où il réside. Effectivement, à faible distance, dans le village de Cameyrac, se trouve le lotissement les vignes du Mayne et le hameau du Mayne, ce qui génère de nombreuses erreurs ou au pertes de courriers, livraisons, etc. et autres nuisances. C'est pourquoi, il est proposé de renommer le lotissement les vignes du Mayne en « rue des vignes », pour clarifier la situation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

9. Subvention société HLM par rapport article 55 loi SRU, opération immobilière, rue de Magnan Nord

La SA HLM Clairsienne projette de réaliser la construction de logements locatifs sociaux, rue de la Ruade. Le programme se compose de 60 logements, dont 42 PLUS et 18 PLAI, répartis en 24 T2, 15 T3 et 2 T4. Afin de permettre à «Clairsienne» d'équilibrer financièrement cette opération et de compenser le coût d'acquisition du foncier, il est proposé de signer une convention avec cette société d'HLM et de leur octroyer une subvention de 45 000 € en 2019, dont la somme versée sera ensuite déductible du prélèvement au titre de la loi SRU en 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

10. Autorisation de conventionner avec le centre de gestion pour pourvoir au remplacement des agents absents

Il est possible de demander la mise à disposition par le centre de gestion de la Gironde d'un agent pour remplacer un agent communal absent. Pour cela, il est nécessaire d'autoriser M. le maire à passer une convention avec celui-ci pour pouvoir accéder au service de mise à disposition d'agent de remplacement en cas de besoin pour maintenir le service au public. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort de leurs services en contrepartie d'une participation financière

destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que les frais de gestion administrative (à hauteur de 5% du coût salarial). Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses

- Mesdames Guillemet et Pedeboscq nous ont fait part de leur souhait de rejoindre respectivement les villes d'Artigues près de Bordeaux et de Salleboeuf où elles seront promues à des responsabilités supérieures, la commune n'offrant pas cette opportunité. Les recrutements sont en cours, mais ce n'est pas simple compte tenu des spécificités liées aux compétences requises pour occuper ces postes.
- Restauration intérieure et mise en accessibilité de l'église de Cameyrac : M. le maire annonce pour nous avons obtenu du Conseil Régional une aide financière de 35 000 € pour la première tranche de travaux. Concernant la mise en accessibilité depuis le parking de l'église, Mme Maillet, architecte des bâtiments de France, a demandé un relevé topographique complémentaire.
- Travaux route de la Barade : La communauté des communes du secteur de St Loubès va débuter début décembre des travaux d'aménagement et de sécurisation du tronçon de la route de la Barade situé entre la route de Vayres et la route de Bouclon. Les riverains seront conviés à une réunion publique de présentation le 28 octobre prochain.
- M. Seigneur informe que le vieux chêne centenaire de Cameyrac s'est fendu en deux.
- Il indique également que les sangliers ont ravagé les terrains de football du stade. Deux battues ont été organisées suite à cela. Des devis sont en cours pour remettre en état les installations et clôturer les terrains.
- Mme Philippe informe que la course des 6 communes aura lieu ce samedi 5 octobre et que des membres du conseil municipal formeront une équipe. Elle invite les membres présents à les rejoindre, le rendez-vous est fixé à la mairie à 13h45.
- Elle indique que le bulletin municipal sera distribué à partir du 8 octobre, et remercie la commission de relecture.
- Mme Taudin informe que se tiendront à la bibliothèque, le 17 octobre : une rencontre autour du livre et le 12 octobre : les contes.

La séance est levée à 21 heures 10

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 à 20 h

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal : 5 décembre 2019

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur, Jauregui, Taudin, Quintal, Philippe adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Poncelet, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps, Barbin, Grenet, Pulcrano Mazuque, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Gratia à Mme Philippe, M. Budis à M. Pulcrano, Mme Magri à Mme Mazuque

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan M. Courtazelles, M. Medevielle,

Assistait à la séance : Néant

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

M. le maire demande à l'assemblée la permission d'ajouter à l'ordre du jour la création de 2 postes d'adjoint d'animation pour répondre aux besoins du service de l'école maternelle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Ouverture de postes

M. le maire explique que pour assurer le bon fonctionnement de l'école maternelle, qu'il est nécessaire de créer 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet. Il propose de recruter sur ces postes les agents contractuels qui les occupent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

2. Aménagement de la traversée de la route départementale 242 : information et demande de subvention auprès de Département de la Gironde

M. Courtazelles explique que dans le cadre de l'aménagement du quartier de Magnan, et afin de permettre aux enfants de se rendre à l'école, il est nécessaire d'aménager la traversée de la RD242 en installant des feux tricolores intelligents avec un système de détection de vitesse incorporé. Mais il nous a été indiqué que cela doit se faire dans le cadre d'une autorisation d'expérimentation à demander à la DDTM, l'instruction de cette demande peut réclamer beaucoup de temps. Dans l'attente, on pourrait avoir un passage piéton commandé par bouton poussoir sur le feu. Ces feux tricolores seront accompagnés de travaux d'aménagement et de signalisations verticales et horizontales adaptées. Il est nécessaire de signer la convention nécessaire à la réalisation des travaux et la demande d'autorisation d'expérimentation. Le coût total d'aménagement du secteur de Magnan s'élève à 148 210 € HT ou 177 852 € TTC, auxquels s'ajoutent 36 750 € HT ou 44 100 € TTC pour la traversée avec l'installation de feux tricolores, et le coût de maîtrise d'œuvre de 7 114,08 € HT ou 8 536,90 € TTC. Une subvention à hauteur de 6 160 € (plafond 20 000 € HT, 40%, coef. 0,77) pourra être sollicitée pour les aménagements de sécurité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

3. Extension et mise en conformité du restaurant scolaire élémentaire : projet et plan de financement

M. le maire explique que la cuisine du restaurant scolaire élémentaire envoie actuellement plus de 30% des repas fabriqués vers le restaurant de l'école maternelle, c'est pourquoi elle doit obtenir un agrément de cuisine centrale, comme nous l'a demandé la Direction Départementale de Protection des Populations lors d'une récente visite, ce qui nécessitera une extension pour mettre les locaux en conformité. Cela représente un investissement maximum de 287 000 € HT ou 344 400 € TTC. Les aides financières envisagées, selon les critères actuellement en vigueur, sont de 89 250 € au titre de la DETR et/ou de 77 750 € au titre de la DSIL, au niveau de l'Etat, et de 61 792 € du Département de la Gironde soit un total de 228 792 € HT. Ce projet pourrait être suivi d'une seconde tranche conditionnelle car une réflexion devra être engagée pour déterminer la meilleure manière de prendre en considération la hausse des effectifs. C'est pourquoi, il est proposé d'approuver le projet et le plan de financement correspondant à la première tranche, et de donner l'autorisation à M. le maire pour solliciter les subventions, pour demander les autorisations d'urbanisme, et passer les marchés publics nécessaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

M. Quintal nous rejoint à compter de ce point.

4. Eglise de Cameyrac : reconduction des demandes d'aide financière auprès de la DRAC et au titre de la DSIL 2020

M. Quintal explique que le projet de restauration intérieure de l'église de Cameyrac a été validé précédemment, mais lors de l'instruction du permis de construire, la DDTM a exigé la mise en accessibilité extérieure de l'église. Après plusieurs tentatives, une solution a été trouvée concernant l'accessibilité extérieure de l'église, répondant aux exigences de la DDTM et de l'architecte des bâtiments de France. M. Errath, maître d'œuvre, va donc élaborer un projet d'aménagement extérieur correspondant à cette solution. Cela consiste à créer une place accessible aux personnes à mobilité réduite, rue de l'église, à côté du portillon, solution pour laquelle nous venons de recevoir un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Pour rappel, le projet et son plan de financement ont été approuvés lors du conseil municipal 23 janvier 2019 afin de permettre à M. le maire de solliciter les aides financières correspondantes, de signer l'avenant de maîtrise d'œuvre, de passer le marché public de travaux et de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires. Ce projet complété par l'accessibilité extérieure représente un investissement total de 336 120 € HT (246 000 € HT pour cette première tranche et de 90 120 € HT pour la seconde tranche). Pour la première tranche, les aides financières à hauteur de 127 275 € auprès de l'Etat doivent être renouvelées (DRAC pour 73 800 € et de la DSIL pour 53 475 €), et celle du Conseil Départemental à hauteur de 22 800 €, et du Conseil Régional à hauteur de 35 000 € ont été accordés. Pour la seconde tranche, nous prévoyons de solliciter les aides financières suivantes : 38 892 € auprès de l'Etat (27 036 € de la DRAC et 11 856 € pour la DSIL), de 16 880 € du Conseil Départemental, et de 16 880 € du Conseil Régional.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

5. Convention avec la communauté des communes du secteur de St Loubès pour l'attribution d'un fonds de concours pour la couverture des 2 courts de tennis

M. Quintal rappelle que le projet de couverture des 2 courts de tennis représente un important investissement de 619 874,00 € HT pour lequel nous avons sollicité des aides financières. A ce jour, nous avons reçu des accords de financement à hauteur de 35 000,00 €, ce qui est insuffisant pour pouvoir réaliser ce projet. C'est pourquoi, nous allons demander à la communauté de communes du secteur de St Loubès l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 292 437,00 €, correspondant à 50 % du solde en besoin de financement, c'est-à-dire subventions déduites. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

6. Avances pour l'année 2020 à Galipette et RAM

Mme Philippe rappelle que depuis 1997, les communes de Saint Sulpice et Cameyrac, Montussan et Beychac et Caillau ont créé une structure d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans, et une halte-garderie intercommunale. En 2016, la commune a signé une convention de mandatement avec l'association Galipette relative à la mise en œuvre du Service Social d'Intérêt Economique général « Modes d'accueil collectifs et individuels de la petite enfance et accompagnement à la parentalité » pour les années 2016 à 2021 compris. Pour 2020, le taux de participation qui a été retenu est de 30,39 %. Le montant de la compensation de service public est révisable annuellement. C'est pourquoi, la convention initiale prévoit la signature d'un avenant afin de mettre en adéquation le montant de la compensation financière au titre de 2020 avec le budget prévisionnel 2019. Elle s'élève en 2020 à 73 498,31 € pour notre commune (71 274 € en 2016, 74 286 € en 2017, 78 157 € en 2018, 80 992,862 € en 2019). Le versement devra intervenir ainsi : 1/4 de la compensation annuelle sera versé avant le 10 janvier de chaque année et les 3/4 restant seront versés en 9 mensualités, de février à octobre de chaque année.

Les montants prévus pour 2020 sont les suivants :

- Multi Accueil : 57 543,014 €
- RAM : 10 941,908 €
- LAEP : 2 482,690 €
- Investissement : 2 530,70 €

Soit un total de 73 498,31 €

Conformément aux dispositions ci-dessus le détail des versements est le suivant :

- Janvier 2020 : 18 374,577 €
- Février à octobre 2020 : 6 124,859 € par mois

Par conséquent, il est nécessaire d'approuver le montant global de la participation communale 2020, d'autoriser M. le maire à signer l'avenant n°5 à la convention initiale pour l'année 2019, et de prévoir le versement de la moitié des participations communales de janvier à avril 2020 avant le vote du budget soit 18 374,577 € + (6 124,859 € X 3) = 36 749,154 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

7. Décisions modificatives budgétaires

M. Laurisse expose les propositions de décisions modificatives budgétaires comme suit :

• Participation complémentaire 2019 à Galipette suite à une rupture conventionnelle avec une employée

Suite à la conclusion d'une rupture conventionnelle avec une employée de la structure Galipette, une indemnité de 14 651,60 € a été fixée, chaque commune participera à hauteur de 4 883,87 €. Il convient de transférer en section de fonctionnement cette somme du compte 773, produits exceptionnels en recettes vers le compte 611, contrat de prestations de services en dépenses.

• Travaux en régie 2019

Pour pouvoir percevoir le FCTVA sur le montant des travaux réalisés cette année en régie par les employés municipaux, il convient de le basculer en section d'investissement. Cela représente 10 750,96 € de travaux répartis pour le busage des fossés, rue du Tasta.

• Réparation des dégâts occasionnés par les sangliers

Pour faire face à cette dépense exceptionnelle de fonctionnement, il convient de transférer en dépenses de fonctionnement la somme de 7 500 € du compte 65548, autres biens immobiliers et 2 500 € du compte 61524, bois et forêts vers le compte 61521, terrains, les fonds disponibles sur cet article comptable n'étant pas suffisant.

• Recours au service de la société API pour remplacer un agent

Suite à la demande de mise en disponibilité d'un agent, nous avons recouru au service de la société API pour le remplacer afin de maintenir la continuité de service. C'est pourquoi, il convient de transférer 7 500 € des charges de personnel et frais assimilés, compte 64131 rémunérations, vers les charges à caractère général en section de fonctionnement, compte 611 contrat de prestations de services.

Ces opérations nécessitent une modification des crédits inscrits au budget de l'exercice.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

8. Sécurisation d'un terrain de football : sollicitation d'une aide financière auprès de la LFA

Suite aux dégradations effectuées par les sangliers à plusieurs reprises sur les terrains de football, il est proposé d'installer une clôture de protection. C'est pourquoi, auparavant, il convient d'approuver le plan de financement pour pouvoir solliciter une aide financière de 50 % du montant du coût HT du projet, auprès de la Ligue de Football Amateur. Le coût de sécurisation d'un terrain est estimé à 4100,50 € HT ou 4920,60 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

9. Convention avec la SCI HRB pour la prise en charge des travaux d'extension du réseau électrique

Un devis de 2 482,33 € TTC a été adressé à la commune pour prendre en charge une extension du réseau d'électrique dans la zone de Canteloup, suite à une erreur commise lors de l'achat de la parcelle sise 2 rue des Archers par la SCI HRB. C'est pourquoi, la SCI HRB s'engage par le biais d'une convention à verser à la commune la somme correspondant au devis. Il est nécessaire d'autoriser M. le maire à signer une convention avec la SCI HRB pour la prise en charge de ces frais de raccordement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

10. Information relative à l'utilisation des dépenses imprévues 2019

M. Laurisse explique que le véhicule de service, modèle Peugeot 205, à disposition des services techniques, étant devenu obsolète et irréparable, nous avons été dans l'obligation de le remplacer. C'est pourquoi, nous avons utilisé la somme de 5000 € prévue au budget primitif 2019 en dépenses imprévues d'investissement pour faire l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion d'une valeur de 5 500 € TTC.

Le conseil municipal a pris bonne note de cette information.

11. Information relative à la passation de l'emprunt 2019

M. Laurisse rappelle que pour faire face aux dépenses d'investissement importantes comme la réalisation d'un pôle jeunesse, la couverture de deux courts de tennis, la restauration intérieure de l'église de Cameyrac et divers aménagements de voirie, il a été prévu au budget 2019 de contracter un emprunt 350 000 €. Une consultation a été lancée, nous avons reçu 3 propositions. L'offre de la Caisse d'Épargne a été retenue avec un taux de 0,89 %, sur une durée de 20 ans, avec des échéances trimestrielles. Le total des frais financiers est de 32 461,60 €.

Le conseil municipal a pris bonne note de cette information.

12. Modification du tarif des accompagnateurs au repas des aînés

Mme Jauregui explique que le coût du repas annuel offert aux anciens de la commune augmente. Les personnes qui accompagnent les personnes âgées invitées (conjointes n'ayant pas atteint l'âge essentiellement) règlent une participation qui représente la dépense par personne. Le montant est actuellement fixé à 27 € depuis une délibération du 17 septembre 2015 et n'avait pas été réactualisé depuis. Il est proposé de le porter à 29 € pour tenir compte de l'évolution des dépenses.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

13. Séjour ski de février 2020 : tarifs et convention

M. le maire indique qu'il convient d'approuver la convention avec les communes d'Izon et Montussan et le projet de financement pour le séjour ski 2020. La commune d'Yrac n'y participera pas, elle développe un autre projet. Le coût du séjour prévisionnel est de 7 367,63 € pour 12 jeunes. La participation des familles est estimée à 2 600 € et celle de la commune à 2 783,63 €, sans aide du Département. Une aide financière a été demandée au conseil départemental de Gironde. La participation communale représente le solde des dépenses, participations et subventions déduites. La participation des familles fixée par délibération du 11 avril 2019 est de 309 euros, tarif de base, à laquelle s'applique le quotient familial. Il est proposé de relever le tarif plancher de 150 € à 180 €, et de conserver un prix plafond de 370,80 euros. Cette participation comprend comme chaque année les frais d'hébergement et les repas complets. Etant donné les montants, il paraît nécessaire de permettre le versement aux parents en plusieurs fois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

14. Assurance pour la couverture du risque statutaire incapacité de travail des personnels

M. Laurisse rappelle qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'assurance avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour la couverture des risques incapacité de travail des personnels. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. La collectivité peut choisir de confier la gestion de ce contrat au centre de gestion de Gironde. Le taux de cotisation, frais de gestion compris, était de 5,58% en 2016, de 6% en 2017, de 5,58% en 2018, de 5,58 % en 2019 et sera de 6,58% en 2020 de la base de l'assurance soit les salaires bruts annuels des agents titulaires.

Le contrat proposé pour l'année 2020 par la CNP couvre les garanties suivantes : décès, maladie ou accident de « vie privée », maternité-adoption-paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. La prime annuelle afférente à ce contrat comprend les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sans surcoût. Les franchises prévues au contrat sont les suivantes : maladie ordinaire : 15 jours par arrêt, congés de longue maladie et de longue durée : néant, maternité-adoption-paternité : néant, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle : néant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

15. Modification des statuts de la communauté des communes du secteur de St Loubès

M. le maire expose que le conseil communautaire a souhaité modifier les statuts de la communauté de communes du secteur de St Loubès par délibération du 17 octobre 2019 pour prendre en considération l'abrogation de l'article L5214-23-1 du CGCT et la modification de l'article L5214-16 du CGCT par la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018, et pour apporter des précisions concernant le bloc de compétences aménagement de l'espace qui n'exclut pas les ZAC d'intérêt communautaire dans les compétences obligatoires. Chaque commune membre doit se prononcer afin que ces nouveaux statuts s'appliquent à compter du 1er janvier 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

16. Adhésions de nouvelles communes à la compétence « eau » du SIAEPA de la région de Bonnetan

M. Quintal explique que le SIAEPA de la région de Bonnetan demande à ce que la commune se prononce sur l'adhésion à la compétence A « eau potable » des communes de St Genès de Lombard et de Sadirac et sur les modifications des statuts suivantes, adoptées par délibération du 19 septembre 2019 :

- Pour simplifier les demandes d'adhésion des membres existants au syndicat aux différentes compétences à la carte : conformément à l'article L5212-16 du CGCT, toute adhésion ou retrait d'un membre à une compétence sera désormais validée par arrêté préfectoral après délibération favorable du comité syndical, sans délibération des conseils municipaux ou communautaires ;
- Pour intégrer dans la compétence D « défense Extérieure Contre l'Incendie » les deux options « schéma directeur » et « contrôle des PEI » ;
- Pour clarifier les règles d'administration du syndicat, avec des délégués uniques pour chaque membre pour l'ensemble des compétences auxquels il adhère (et non plus un délégué par compétence) ;
- Cette nouvelle règle impose pour la commune/communauté de communes la désignation de nouveaux délégués pour se mettre en conformité.

Les délégués suivants pour toutes les compétences auxquelles la commune et la communauté de communes du secteur de St Loubès adhèrent, à compter de la prise d'effet des modifications statutaires, et jusqu'au terme du mandat en cours, sont désignés pour la compétence « assainissement non collectif :

- Délégué titulaire : M. Biaujaud, adjoint à Beychac et Caillau
- Délégué suppléant : M. Quintal, adjoint à St Sulpice et Cameyrac

M. Quintal (titulaire) et M. Courtazelles (suppléant) conservent leur délégation concernant la compétence « eau potable ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications des statuts proposées, nomme les candidats désignés ci-dessus, et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

17. Avis relatif à la consultation en vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées par la société NEMO INVEST d'exploiter un entrepôt situé sur la commune d'Izon

M. Laurisse indique que la DDTM nous a adressé une demande d'autorisation au titre des installations classées, pour avis concernant la Société NEMO INVEST pour exploiter un entrepôt logistique, route d'Anglumeau, sur la commune d'Izon. Une consultation du public aura lieu du 2 décembre 2019 au 30 décembre 2019 inclus, à la mairie d'Izon, où les intéressés pourront prendre connaissance du projet et faire part de leur avis.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

18. Classement de voiries dans le domaine public

M. Laurisse rappelle que le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public. Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder au classement dans le domaine public communal, des parcelles suivantes :

- B 2462 qui constitue les voies du lotissement « les jardins de Canteloup » nommées : Rue du camp américain, rue du puits artésien et rue de Canteloup ;
- B 200, B1026, B199, B198, B197, B192, B193, B194, B1027 qui constituent le parking public St Roch, avenue Maucaillou ;
- E1292 qui constitue de la voirie la rue des Vignes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses

- Colis de Noël : Mme Jauregui informe qu'ils ont été préparés ce jour avec l'ensemble des bénévoles et que la distribution débutera dès demain. M. le maire remercie l'ensemble des bénévoles pour leur temps et leur investissement. Mme Philippe remercie les enfants de l'école élémentaire qui ont réalisé les cartes, qui seront jointes aux colis.
- Mme Taudin indique que le père Noël passera samedi 14 décembre à la bibliothèque.
- Déploiement de la fibre : M. le maire annonce que le répartiteur a été construit à Cameyrac, et le déploiement est en cours route de St Hubert, à la résidence et route de la Barade. M. Pulcrano ajoute que l'intégralité de la commune devrait être couverte d'ici à 2022.
- Future caserne des sapeurs-pompiers : M. le maire informe que se tiendra début janvier une réunion à la communauté des communes avec M. Gleyze Président du Département et du SDIS. Il rappelle que c'est un projet structurant pour l'ensemble du secteur. Il rappelle que les 2 actuelles casernes comptent énormément de bénévoles et seulement 3 professionnels. Lors de cette réunion, le financement sera abordé. Le projet coûte 9 millions d'euros pour 1 700 m², pris en charge majoritairement par le Département. La demande de participation ne porte que sur la construction, les études, et les VRD sont assumés par le Département. La commune apporte le terrain, et la communauté des communes devrait prendre en charge la participation communale, en plus de la sienne étant donné qu'elle a la compétence.
- M. le maire informe que cette année nous n'avons obtenu aucune aide financière de l'Etat, y compris pour aménager les rues de Magnan suite à la prochaine livraison de logements sociaux. Il rappelle que l'Etat a préempté les terrains pour y réaliser cette opération sans concertation avec la commune et sans se soucier que les rues n'étaient pas adaptées. M. le maire indique que fort heureusement l'ensemble des projets (pôle jeunesse, restauration de l'église de Cameyrac, couverture des tennis, et l'aménagement des rues de Magnan avec la traversée de la RD242) sont financés par la commune grâce à un budget maîtrisé.
- M. le maire indique que les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de la Barade, notamment pour améliorer la circulation piétonne des enfants jusqu'aux abribus sont en cours.
- La présentation des vœux au personnel, aux associations, et aux médaillés aura lieu le vendredi 10 janvier 2020 à partir de 19 heures au restaurant scolaire.
- Mme Philippe annonce que le prochain bulletin municipal sera distribué à partir du 20 janvier 2020, les articles doivent lui être communiqués avant le 20 décembre 2019.

La séance est levée à 22 heures



► Prochain numéro en mai 2020

Dépôt des articles **avant le 8 mai 2020** par mail à mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr ou bulletinmunicipal@saintsulpiceetcameyrac.fr sous format .doc et photos jpg haute définition. Merci de respecter cette date.



B. QUINTANA

Tous les jours 24H/24



Toutes prestations funéraires

- Organisation d'obsèques civiles et religieuses
- Transport de corps avant et après mise en bière toutes distances
- Incinération
- Formalités et démarches assurées
- Salons funéraires privés
- Chapelle
- Chambre funéraire
- Salle de soins
- Thanatopraxie
- Véhicule de suite et véhicules de prestige
- Sonorisation

Magasin funéraire

- Fleurs naturelles (toutes compositions sur commande)
- Plaques
- Fleurs artificielles

Contrat décès

Transports internationaux

Constructions de caveaux

- Marbrerie
- Monuments funéraires

Crémation

www.pompes-funebres-quintana.fr

SAS FUNECAP OUEST - pfpe.bquintana@orange.fr

05 56 77 55 60

Fax : 05 56 38 90 31

91, rue Edmond Faullat
33440 AMBARES ET LAGRAVE

05 56 24 35 22

81, cours d'Albret
33000 BORDEAUX

05 56 56 05 05

69 bis, rue de la Pelouse de Douet
33000 BORDEAUX
(face dépositaire Hôpital Pellegrin)



Les ateliers « artistique » et « couture » présentent leurs réalisations



▲ Centres de table pour Noël

Broderie sur sac ▶



▲ Pliage de livres



▲ Cerf en pointes et fils



▲ Citrouilles et Sapins confectionnés en tissu

▼ Tableaux réalisés en piquetage



Le CLAS reçoit l'auteur de Lis Tes Ratures M. Maehara



▲ Panneaux de Noël

L'atelier Danse prépare son spectacle



Les Grolles

La météo peu favorable du début de saison n'a pas entamé le moral des Grolles, toujours prompts à réagir et à s'adapter. Dans ces conditions bien arrosées, nous avons marché le plus souvent sous nos capes de pluie.



▼ Les Grolles à Prignac et Marcamps

En plus du programme des randonnées, nous avons choisi d'aller à la découverte du patrimoine régional en visitant la grotte de Pair-Non-Pair, une des plus remarquables grottes ornées préhistoriques. Cette grotte, située à Prignac et Marcamps, nous a offert un voyage dans le temps passionnant et très émouvant.

Toujours fidèles à leur valeur, les Grolles se sont mobilisés pour le Téléthon, un engagement qui ne se dément pas au cours des ans en réunissant tous ceux qui

soutiennent la mise au point de thérapies innovantes pour les maladies rares.

La suite du programme pour la saison sera très active : randonnées du jeudi et dimanche, week-end raquettes dans les Hautes-Pyrénées à Barèges et un séjour en Pays Cathare en juin avec activité marche et découverte des richesses culturelles que cette région peut offrir .

Cette année, les Grolles ont rejoint la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

L'affiliation à la FFRandonnée, c'est contribuer au développement de la randonnée tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement. C'est aussi bénéficier d'informations, de services et de conseils adaptés.

▼ Pause pendant la marche pour le Téléthon

Randonnées en journée tous les
15 jours le dimanche (rendez-vous
parking du stade Lamothe à 8h45)

Randonnées en demi-journée le jeudi
après-midi (rendez-vous parking du
stade Lamothe à 13h45)

Pour plus de renseignements concernant
la Randonnée vous pouvez nous
contacter :

randolesgrolles@gmail.com
ou tel 06.43.38.47.37



Tennis

Dans le précédent bulletin, nous avons annoncé 120 licenciés pour la fin d'année et cet objectif a été atteint (126 à ce jour soit +20% par rapport à la saison passée). Côté cours collectifs, nous en proposons les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, 5 cours

adultes, 8 cours enfants pour un total de 16h. Nous sommes très fiers de pouvoir proposer notamment 2 cours adultes dames (mercredi et vendredi) qui connaissent un réel engouement et un cours pour les tous petits (4/5 ans) le samedi matin.



▲ L'éclairage des cours du bas



▲ L'école de tennis

Et pour symboliser tout cela quoi de mieux qu'une récompense ? Elle provient de la Ligue Nouvelle Aquitaine où dans le cadre du Trophée du Développement qu'elle organise, notre club s'est classé 2^e club girondin de sa catégorie (et 13^e sur la Ligue sur 188).

Les projets à court et moyen termes ne manquent pas : soirée raclette, sortie aux « petits as » de Tarbes (janvier), organisation de tournois jeunes (mars et juin), accompagnement de jeunes à Roland Garros (mai), fête du tennis (juin) sans compter la livraison des courts couverts. 2020 s'annonce passionnante !

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à l'aventure où simplement pratiquer le tennis, n'hésitez pas à nous contacter (jssstennis@gmail.com) ou venez nous rencontrer.

Enfin, je souhaite profiter de cet article pour remercier tous ceux qui, bénévoles, éducateurs prêtent leur énergie et leur bonne humeur à la vie et réussite de notre club.

En cette fin d'année, les bonnes nouvelles et satisfecit semblent « voler en escadrille » : Juliette et Héloïse ont participé aux sélections de ramasseurs de balles à Roland Garros, Clément va suivre une formation d'arbitre de chaise (jeunes), Antoine poursuit son cursus de Juge Arbitre lui permettant à terme de piloter des tournois et enfin Russ continue sa formation pour être CQP Educateur de Tennis. Je n'oublie pas la mise en place de l'éclairage des cours du bas qui offre une visibilité et un confort de jeu superbe.



▲ Le lanceur de balles

JSSSC Cyclo

Profitons de l'actualité en Nouvelle-Aquitaine pour rendre hommage à celui qui incarne le club depuis qu'il en a pris la direction voici 16 années, notre cher président Jean-Pierre Saugeon.

Avant d'être dirigeant de notre club de vélo, Jean-Pierre fut dans sa première vie un footballeur. Tout jeune, dès l'âge de 12 ans, en 1962, il adhère au Bordeaux Athletic Club où il jouera 22 ans jusqu'au niveau « honneur ».

Par la suite, pendant 5 ans de 1983 à 1987, il sera un judoka assidu au club voisin de Saint Loubès et obtiendra la ceinture marron.

Viendra enfin le vélo, il adhère à la JSSSC Cyclo en 1997 et en prendra la présidence en 2003. Chez nous, il courra jusqu'en 2^{ème} catégorie.

Quelques mots pour définir Jean-Pierre : compétiteur, meneur, généreux, fédérateur, entraînant.

C'est pour ce long parcours de sportif et de dirigeant associatif sur ces 57 dernières années que Jean-Pierre Saugeon, parrainé par le non moins méritant Jean-Louis Seigneur, a reçu de la main de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Madame Fabienne Buccio, la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, le 3 décembre dernier à la préfecture de Gironde.

Bravo Jean-Pierre pour cette carrière de sportif pluridisciplinaire et pour tout ce que tu apportes au club depuis si longtemps !

Le bureau de la JSSSC cyclo.



▲ Jean-Pierre Saugeon aux prises avec un col basque, caméra au casque

Les Archers : un club dynamique

Le club des Archers de Saint Sulpice et Cameyrac se montre toujours aussi actif. Outre la réussite de ses archers dans les différentes compétitions, il continue à prouver ses talents d'organisateur et d'animateur de la vie communale. Après avoir organisé, en juin 2019, la finale départementale du challenge des débutants (1^{ère} année de licence) qui a rassemblé près de 90 participants venus de toute la Gironde, il a enchaîné quinze jours plus tard sur l'organisation du championnat de Gironde

en tir olympique à 70 m au stade Lamothe où là encore, ce sont près de 90 archers expérimentés girondins qui sont venus s'affronter dans les 22 catégories représentées. En novembre, une centaine d'archers venus de Gironde et des départements alentours ont participé à notre concours salle qualificatif au championnat de France et en sont repartis enchantés.

Le club, qui accepte de réaliser de nombreuses animations dans les communes avoisinantes et même au-delà, a également participé dernièrement au Téléthon, en étroite collaboration avec Geoffrey Demonin, tirant plus de 3500 flèches et apportant un don de 520 Euros.

Confiant dans l'engagement de ses bénévoles, qu'il faut ici remercier tant ils sont indispensables et présents, le club a demandé et obtenu l'organisation en juillet 2020 du championnat régional de Nouvelle Aquitaine de tir en extérieur qui occupera nos bénévoles pendant tout le week-end des 18 et 19 juillet 2020. Leur participation à cet événement ne se limitera pas à ces 2 jours, car une épreuve aussi importante nécessite un travail de préparation et de rangement conséquents. Nous espérons tout de même voir certains de nos archers monter sur les podiums.





Patricia Combe, directrice de la structure, quitte l'association après des années de bons et loyaux services. Elle passe le flambeau à Magali Jorge Maia, l'actuelle animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles. Camille Courtiau, Educatrice de Jeunes Enfants, vient d'être recrutée et continuera les projets lancés. Merci à Patricia pour son dynamisme, sa joie de vivre et son professionnalisme. Profites bien du temps libre qui s'offre à toi ! Nous souhaitons à Magali et Camille tous nos vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

La fête de l'hiver s'est déroulée à Saint Sulpice et Cameyrac. Deux représentations du spectacle « Figure-toi » de la Compagnie Art Session étaient programmées pour le plaisir des petits et des grands.



DANSE Moderne & ZUMBA



vous souhaite ses Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année.

Pour 2020, Laissez la musique vous emporter, Amusez vous, Gardez la forme !

L'Association **ARDM** (Association Rythmes du Monde) propose des cours de **DANSE MODERNE**

et de **ZUMBA**, tous les mercredis après-midi de 14h00 à 21h00 à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac.

Enfants dès 4 ans, ados, adultes, filles et garçons, tous niveaux

VIBREZ sur les rythmes les plus tendances, chorégraphies modernes et bonne ambiance !

Bloquez d'ores-et-déjà votre date !

Cette année, le Gala de danse aura lieu **Samedi 13 Juin 2020 - 20h30 - Salle des fêtes.**

Avec un son & lumières professionnel et des costumes pailletés, les élèves vous feront le show !

De nombreux EVENEMENTS sont organisés tout au long de l'année, ouverts à tous !

ZUMBA PARTY d'1h30 (Octobre Rose, Téléthon..) et **STAGES ENFANTS de 2h** pendant les vacances scolaires... Consultez notre **AGENDA** sur **ardm-danse.fr**

INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNEE, COURS D'ESSAI OFFERT



La Rue des jeux

Cette deuxième année de réouverture de la ludothèque, La Rue des jeux, a commencé par l'assemblée générale (le 05 octobre) où membres du bureau, bénévoles et adhérents étaient conviés pour faire un bilan des activités, un bilan financier et évoquer les projets et achats à venir.

Le deuxième événement de l'association fut la soirée Halloween que nous avons organisée dans la salle des fêtes : parcours pour ramasser des bonbons, puis bal déguisé et piste enflammée grâce à DJ YoYo !

Cette soirée fut un énorme succès : beaucoup de monstres, sorcières, squelettes et autres gnomes au rendez-vous, et tout ça dans une super ambiance !

Nous organisons également des soirées jeux le deuxième samedi de chaque mois dans les locaux de la ludothèque à partir de 19h30. En novembre ce fut une soirée sur le thème du Far West et en décembre jeux de plateau. L'entrée est gratuite pour les adhérents (2 euros pour les non-adhérents).

Nous vous attendons donc lors des prochaines soirées ou bien sûr pour jouer sur place ou emprunter des jeux lors de nos créneaux d'ouverture.

A bientôt !



▲ La soirée Halloween

▼ La collecte des bonbons

Rappel des horaires :

- Mercredi : 10h à 12h
- Vendredi : 10h à 12h
- Samedi : 10h à 12h



L'atelier de Patchwork

Toutes réunies autour de leur passion pour le TELETHON !

C'est plus de 120 quilteuses qui se sont mobilisées à l'initiative de l'Atelier de Patchwork, le jeudi 5 décembre dans notre salle communale pour donner à l'AFM TELETHON les moyens de mener le combat contre la maladie. Un don de près de 1400 € a été remis à Madame Pulcrano, correspondante locale, au nom de toutes les participantes à cette journée.



Les adhérentes de l'Atelier de Patchwork avaient construit cet événement autour du thème « COUNTRY » c'est donc avec bottes et chapeau, qu'elles ont reçu leurs invitées. Un bel apéritif préparé par chacune, a confirmé la générosité et le sens du partage de nos adhérentes locales.

En fin d'après-midi chaque participante est repartie avec sa réalisation du jour !

Un grand merci à toutes !.

L'AtelierdePatchwork-ValérieANDERLUZZI
- 06 72 35 29 58 - vanderluzzi@yahoo.fr

Yoga Relaxation Méditation

Faire du Yoga, c'est certes s'accorder un moment de qualité avec soi-même pour se retrouver, se régénérer.... Mais aussi, se tenir en forme physiquement et psychologiquement.

Le cours de Saint Sulpice et Cameyrac, existe depuis plus de 30 ans. Il est très apprécié.

La richesse de l'enseignement, la compétence du professeur, la convivialité et la chaleur du groupe, ont fait de ce cours un rendez-vous important, que certains fréquentent sans lassitude depuis bien des années et que d'autres découvrent.... Il est toujours possible de s'inscrire à tout moment. Le critère restera la motivation personnelle.

Renforcer son système nerveux, apprendre à bien respirer, changer et réguler ses humeurs, stabiliser ses émotions, découvrir son potentiel énergétique.... Tout un programme ! Que nous offre la pratique du Kundalini Yoga.

Pratiquer, se relaxer et surtout « méditer » pour se mettre en contact avec son être profond en rentrant dans un silence intérieur, apaisant.....

Une expérience forte qui enrichit son quotidien.

Tout le monde peut pratiquer, quel que soit l'âge et quelle que soit la demande de départ. Les effets sont bénéfiques dès les premières séances et iront grandissant avec une pratique régulière...

Pour tous renseignements : Association Sat Nam au 05 57 43 06 73

Directrice Nicole Barrère

Cours pour Ados / Adultes. Courriel sat-nam@wanadoo.fr

(d'autres cours existent sur les communes avoisinantes)

Salle des Fêtes près de la Mairie - Tous les Jeudis à 19h30



La collecte des bio déchets commence au mois de janvier.

Un guide explicatif et le calendrier de collecte ont été distribués dans votre boîte aux lettres.

Pour tout renseignement : Semoctom 05 57 34 53 20, Mairie 05 56 30 84 13

Trions tous nos déchets alimentaires

Les préparations de repas



Épluchures, agrumes, coquilles d'œufs...

Autres



Essuie-tout, mouchoirs, filtres café et thé

Les restes de repas et les produits périmés



Coquillages, poisson, viande...



Pain, croûtes de fromage, pâtes...

- Sacs papiers uniquement
- Pour les choses trop humides ou odorantes, faites une papillote avec du papier journal
- Pensez à nettoyer votre bio-seau
- Un doute, une question ?
05-57-34-53-20



En janvier 2020 : nouvelle organisation des collectes

Semaine A Déchets alimentaires (bac marron)
+
Emballages recyclables (bac jaune)



Semaine B Déchets alimentaires (bac marron)
+
Ordures ménagères (bac bordeaux)



Encombrants

Qu'est-ce qu'un encombrant ? du vieux mobilier, des appareils ménagers, du bois valorisable, de la ferraille, des vieux outils...

Malheureusement, on trouve de tout, beaucoup de choses qui n'ont rien à voir avec des encombrants : des pneus, des gravats, des pots de peinture, des palettes, des déchets verts, des cartons et même des déchets ménagers.

Ne soyez pas surpris si nos employés communaux laissent certains déchets devant vos domiciles le Semoctom refusant de faire le tri.

Cela est bien dommage car beaucoup de ces déchets sont valorisables et vous avez à disposition divers containers (verre, vêtements, déchèterie pour vos déchets verts).

Faites bien ce tri et si vous avez un problème avec un déménagement, au lieu de laisser devant vos habitations des monticules de tout prévenez nos services.

Dépôts : la veille du jour de ramassage, soit le dimanche afin d'éviter l'étalement sur les trottoirs ce qui est strictement interdit.

Collecte des encombrants : Rappel

Le saviez vous?
Le dépôt en déchèterie permet une meilleure valorisation des déchets.



Pneus, batteries



Peinture, huiles



Cartons



Palettes, bois...



Déchets verts



Gravats, béton, plâtre, ciment...



Déchets ménagers

Ramassage des encombrants

lundi 3 février 2020

lundi 2 mars 2020

lundi 6 avril 2020

lundi 4 mai 2020

lundi 8 juin 2020

Alimentation
Cosmétiques

Compléments
alimentaires

Allée du Bio

Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT

Livraison à domicile

20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

MONNET

Bijouterie

Artisan de Père en Fille depuis 1974

BIJOUTIER // JOAILLIER // HORLOGER

05 56 30 82 50

17 place Maucaillou - ST SULPICE & CAMEYRAC

Depuis 25 ans sur votre commune

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90
Fax : 09.61.66.16.85
Email : thomas.acien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89

*Un expert pour le nettoyage
de vos vitres*



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96

Saint-Sulpice et Cameyrac chrdey@wanadoo.fr

**SAINT SULPICE
CONSTRUCTIONS**

S.S.C.

*Entreprise de
Maçonnerie*

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12



Mettez de l'**Espace**
dans votre **Maison**

Plus d'**Espace** !
Plus de **Confort** !

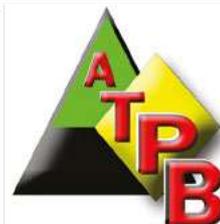


Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Filleur
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97

www.atps-surelevation.fr

Beychac et Cailleau



CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97

AGENDA

JANVIER

Dimanche 12
Rassemblement voitures anciennes organisé par le CRAM, stade Lamothe, 9h30

Dimanche 26
Loto des cavaliers du Pôle équestre, salle des fêtes, 14h30

FEVRIER

Dimanche 9
Rassemblement voitures anciennes organisé par le CRAM, stade Lamothe, 9h30

Samedi 15 février
Carnaval organisé par le Comité des fêtes, animations, défilé, *salle des fêtes à partir de 14h30*

MARS

Dimanche 1^{er}
Loto du Lion's Club, *salle des fêtes, 14h*

Dimanche 8
Rassemblement voitures anciennes organisé par le CRAM, stade Lamothe, 9h30

Lundi 9
Assemblée Générale de l'association Galipette, *salle des fêtes, 19h30*

Mardi 10
Journée de l'amitié pour le Téléthon organisée par le Patchwork

Vendredi 13 au dimanche 15
Salon Lis tes Ratures, *Beychac et Caillau*

Dimanche 15
Elections municipales 1^{er} tour

Dimanche 15
Salon du Bien-Être organisé par les Gazelles, *salle des sports, 9h - 18h*

Dimanche 22
Elections municipales 2^e tour

Samedi 28
Boum des copains pour les élèves de l'élémentaire organisée par les Parents 2.0, sur inscription

Lundi 30 mars au jeudi 2 avril
Bourse aux vêtements Printemps/Été, *salle des fêtes*

AVRIL

Dimanche 12
Rassemblement voitures anciennes organisé par le CRAM, stade Lamothe, 9h30

Vendredi 17
Spectacle des ateliers danse des centres de loisirs, *salle des fêtes*

Samedi 18
Concert au profit des Restos du coeur par Music Boeuf, *salle des fêtes, 20h*

Samedi 25
Soirée spectacle par le Musicum, *salle des fêtes, 20h*

MAI

Dimanche 10
Rassemblement voitures anciennes organisé par le CRAM, stade Lamothe, 9h30

Samedi 16
La Cie Kiproko and Co propose « **Une pièce peut en cacher une autre** », *salle des fêtes, 20h*

ETAT CIVIL

DÉCÈS

- 30 juillet** : René, Philippe MAZELLE
16 août : Henry, Pierre TRIBOT
25 sept. : Odette FERCHAUD veuve de Raoul Roland DOUENCE
26 sept. : Hugues, Jean, Paul, Jack BRISSAUD
30 sept. : Jean-Marie LALANNE
19 oct. : Mireille, Alix MIR épouse de Fernand TASSI
03 nov. : Martine, Monique LOZANO épouse de Bernard Serge BARRERE
14 déc. : Gilbert, Fernand CROUZAUD
15 déc. : Gautier, Raymond, Yves WILBERT
16 déc. : Jacques, Charles MAGE

MARIAGES

- 19 oct.** : Adrien UHRIG et Emilie, Pauline GRAFFOUILLÈRE
26 oct. : Didier, Thierry LLEDOS et Virginie Éliane Yvette SEILER

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 25 janvier 2020 au 26 avril 2020

Samedi 25 janvier
Izon 18h30

Dimanche 26 janvier
St Loubes 10h30

Samedi 1^{er} février
Caillau 18h30

Dimanche 2 février
St Loubes 10h30

Samedi 8 février
St Sulpice 18h30

Dimanche 9 février
St Loubes 10h30

Samedi 15 février
Yvrac 18h30

Dimanche 16 février
St Loubes 10h30 MDF

Samedi 22 février
Montussan 18h30

Dimanche 23 février
St Loubes 10h30

Mercredi 26 février
St Loubes 18h30 Cendres

Samedi 28 février
Beychac 18h30

Dimanche 1^{er} mars
St Loubes 10h30

Samedi 7 mars
Izon 18h30

Dimanche 8 mars
St Loubes 10h30

Samedi 14 mars
Montussan 18h30

Dimanche 15 mars
St Loubes 10h30

Samedi 21 mars
St Sulpice 18h30

Dimanche 22 mars
St Loubes 10h30 MDF

Samedi 28 mars
Caillau 18h30

Dimanche 29 mars
St Loubes 10h30

Samedi 4 avril

Beychac 18h30 Rameaux
Ste Eulalie 18h30 Rameaux

Dimanche 5 avril
Yvrac 10h30 Rameaux
St Loubes 10h30 Rameaux

Jeudi 9 avril
Izon 19h Jeudi saint

Vendredi 10 avril
Montussan 19h Vendredi saint

Samedi 11 avril
St Loubes 20h Samedi saint

Dimanche 12 avril
St Sulpice 10h30 Pâques
St Loubes 10h30 Pâques

Samedi 18 avril
Ste Eulalie 18h30

Dimanche 19 avril
St Loubes 10h30

Samedi 25 avril
Izon 18h30

Dimanche 26 avril
St Loubes 10h30

Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr

Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h

Pour un baptême : inscriptions 3 mois à l'avance. **Pour un mariage** : inscriptions 6 mois à l'avance
Père Justin Singha 06 99 93 35 92 - Père Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65

MDF : Messe Des Familles

Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

superu-saintsulpice.com

 Super U Saint Sulpice et Cameyrac



U location



pour célébrer



pour goûter



pour s'amuser

Pour l'achat d'un fût de 20l

1,00 €

par jour

Tireuse à bière

BIENVENUE DANS LE SUPERMARCHÉ
PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS*



U DRIVE
coursesu.com

DU PAIN CHAUD
TOUTE LA JOURNÉE.
PÉTRI, FAÇONNÉ
ET CUIT SUR PLACE



VOS COURSES
préparées
GRATUITEMENT
sans minimum
de commande

au même prix qu'en magasin
en 4 heures seulement !

MAGASIN OUVERT LE DIMANCHE MATIN